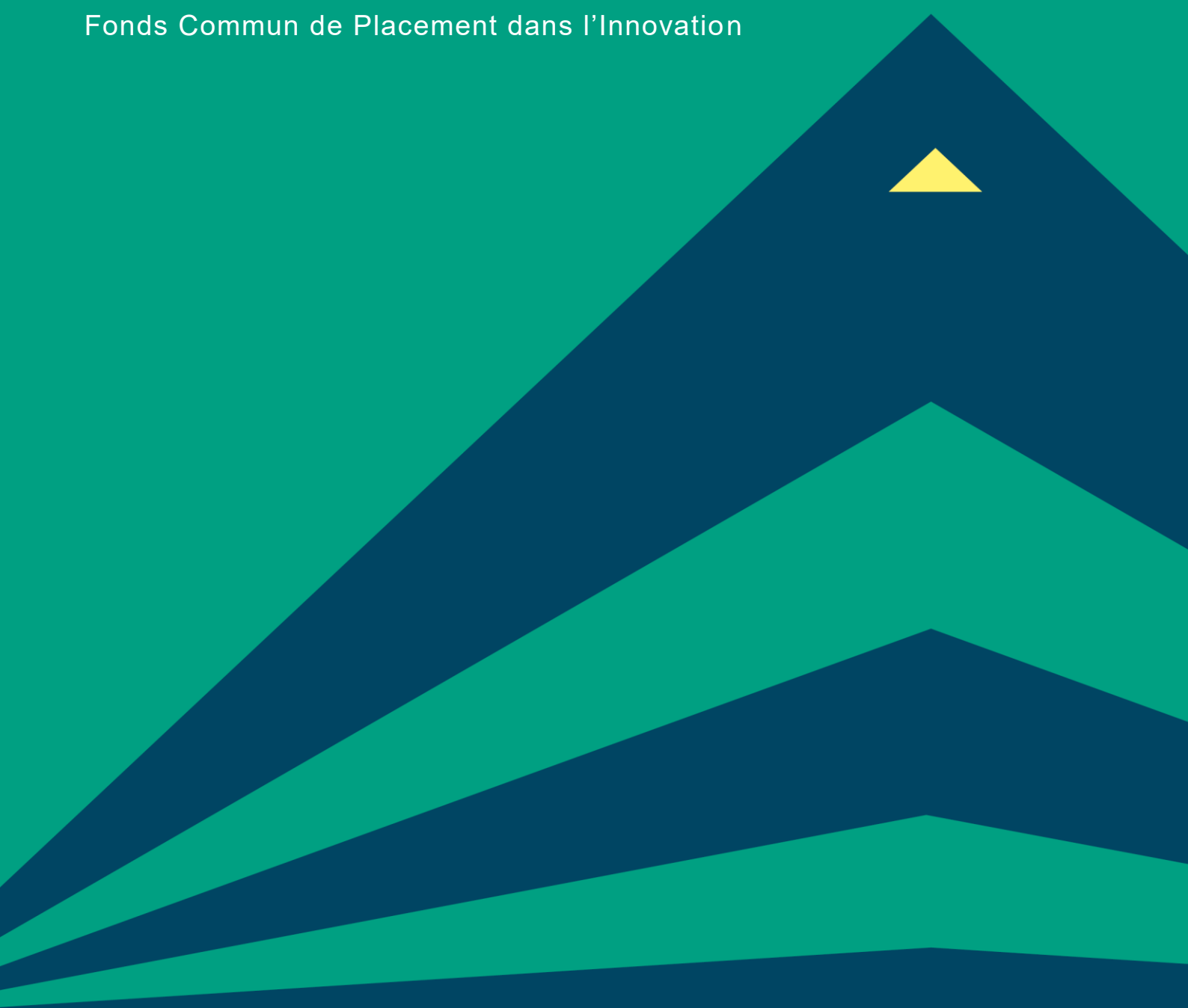


Partenariat & Innovation 4

Rapport annuel au 31 mars 2019

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation



Sommaire

Avertissement	2
États Financiers	3
1. Bilan	3
2. Hors Bilan	4
3. Compte de résultat	4
Annexes	5
1. Règles et méthodes comptables	5
Évaluation du portefeuille	5
2. Autres informations	9
Évolution de l'actif net – décomposition du capital	9
Boni de liquidation	10
Autres compléments d'information	11
Inventaire des investissements en Capital Investissement	13
Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé	13
Évolution de l'évaluation des investissements en Capital Investissement	13
État des cessions de l'exercice sur investissements en Capital Investissement	13
Clauses particulières affectant les investissements en Capital Investissement (indexation, révision de prix, dilution...)	13
État des placements en Trésorerie	14
Dettes et créances	14
Frais facturés au fonds sur la période	14
Rapport de gestion	14
1. Caractéristiques du fonds	15
2. Orientation de gestion	16
Historique	16
Caractéristiques juridiques	16
Stratégie d'investissement	16
3. Évolution de l'actif net et de la valeur liquidative depuis l'origine	17
Synthèse du portefeuille depuis l'origine	18
Commentaire de gestion sur la période	19
Ratio réglementaire	19
Perspectives	20
4. Répartition sectorielle du portefeuille innovant	20
5. Investissements / Cessions	20
Investissements pendant la période	20
Investissements dans d'autres fonds d'investissements pendant la période	20
Cessions pendant la période	20
6. Informations	20
Co-investissements	21
Co-désinvestissements	21
Mandats sociaux	21
Rémunérations versées sur l'exercice	21
Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice	21
Informations relatives au niveau de levier	21
Utilisation des droits de vote	21
Modifications intervenues concernant les méthodes de valorisation au cours de l'exercice précédent et de cet exercice	22
Prestations de conseil ou de montage facturées par la société de gestion ou une entreprise liée au fonds ou à une société dans laquelle le fonds détient des titres	22
Opération de crédit	22
Intervention du fonds sur les marchés à terme et les conséquences sur le portefeuille	22
Convention SOFARIS « Fonds Propres »	22
Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties	22
Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	22

Avertissement

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et le règlement du Fonds sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou du dépositaire.

La valorisation du portefeuille est établie sur la base des informations disponibles à la date du rapport et ne préjuge pas du prix de cession futur.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

États Financiers

1. Bilan

BILAN ACTIF	31/03/2019	31/03/2018
DEPOTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	2 446 413,60	3 259 403,78
• Instruments financiers de capital investissement	2 135 873,35	2 948 023,48
° Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	533 315,20	1 719 862,92
° Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1 602 558,15	1 228 160,56
• Contrats financiers	0,00	0,00
• Autres instruments financiers	310 540,25	311 380,30
CREANCES	0,00	93 441,49
COMPTES FINANCIERS	64 781,61	63 310,73
TOTAL DE L'ACTIF	2 511 195,21	3 416 156,00

BILAN PASSIF	31/03/2019	31/03/2018
CAPITAUX PROPRES		
• CAPITAL (1)	1 006 877,77	3 614 991,91
• Report à nouveau (a)	0,00	0,00
• Plus et moins-values nettes (a, b, c)	1 477 826,34	8 951,24
• Résultat de l'exercice (a, b)	-8 794,56	-243 128,72
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	2 475 909,55	3 380 814,43
(= Montant représentatif de l'actif net)		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
DETTES	35 285,66	35 341,57
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
• Concours bancaires courants	0,00	0,00
• Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	2 511 195,21	3 416 156,00

1) capital sous déduction du capital souscrit non appelé et des répartitions d'actifs au titre de l'amortissement des parts du FPCI

a) y compris comptes de régularisations

b) diminués des acomptes versés au titres de l'exercice

c) sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values

2. Hors Bilan

HORS BILAN	31/03/2019	31/03/2018
OPERATION DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
TOTAL OPERATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPERATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
TOTAL AUTRES OPERATIONS	0,00	0,00

3. Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/03/2019	31/03/2018
Produits sur opérations financières (1)		
· Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
· Produits sur instruments financiers de capital investissement	121 471,12	11 299,80
· Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
· Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL I	121 471,12	11 299,80
Charges sur opérations financières		
· Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
· Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)	121 471,12	11 299,80
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion (IV)	130 265,68	255 881,34
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (I - II + III - IV)	-8 794,56	-244 581,54
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	0,00	1 452,82
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
RESULTAT (I - II + III - IV +/- V - VI)	-8 794,56	-243 128,72

1) Selon l'affectation fiscale des revenus reçus des OPC à capital variable

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS appelle l'attention des souscripteurs sur le fait que la valeur liquidative du Fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans un autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du Fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

L'organisme s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable, prévu par le règlement n° 2014-01 du 14 janvier 2014 de l'Autorité des Normes Comptables modifié par le règlement 2017-05 du 1^{er} décembre 2017.

Les Actifs du FCPI comprennent tous les titres détenus dans son portefeuille, évalués comme indiqué ci-dessous, plus les créances, les liquidités et les montants investis à court terme. L'Actif Net est déterminé en déduisant tout passif éventuel de la valeur des Actifs du FCPI.

Évaluation du portefeuille

Pour les besoins de calcul de l'actif net du Fonds, les instruments financiers et les autres valeurs détenues par le Fonds sont évaluées par la Société de gestion conformément aux règles et méthodes préconisées par la réglementation en vigueur (Règlement 2003-02 du Comité de la Réglementation Comptable) et aux recommandations du Guide International d'Evaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque publié en mars 2005 par la Invest Europe (ex EVCA), France Invest (ex Association Française des Investisseurs pour la Croissance) et l'International Private Equity Valuation Board (IPEV).

Instruments Financiers négociés sur un marché réglementé ou non réglementé

Les instruments financiers négociés sur un Marché Réglementé seront évalués sur la base du cours de clôture du marché constaté lors du dernier jour de cotation de la période d'évaluation. Pour les Investissements cotés soumis à une restriction ou à un "lock-up", une décote d'au moins 25% sera appliquée.

Les instruments financiers négociés sur un Marché Non Réglementé seront évalués selon les méthodes exposées ci-dessus, toutefois, lorsque le montant des transactions réalisées est réduit et que le cours n'est pas représentatif, ces instruments financiers pourront faire l'objet d'une évaluation selon les méthodes applicables aux instruments financiers non cotés.

Instruments financiers non cotés

La Société de Gestion évalue les instruments financiers non cotés à leur Juste Valeur, qui, dans sa vision, correspond au montant pour lequel il peut être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant sans contraintes et dans des conditions de concurrence normale. La Société de Gestion choisira la méthode la plus adaptée à la nature, aux conditions et aux circonstances de l'investissement réalisé.

La méthode du « Prix d'un Investissement Récent » constituera la méthode privilégiée compte tenu de la nature des investissements réalisés, en conformité avec l'orientation de gestion du Fonds. La valorisation retenue sera basée sur :

- Le prix payé lors de la souscription ou de l'acquisition initiale des titres de la société par le Fonds ou lors d'un investissement complémentaire.
- Le prix d'émission d'un nombre significatif de titres nouveaux, souscrits par un tiers à un prix différent de la valeur antérieurement retenue, ou le prix de transactions intervenues entre entités ou personnes indépendantes les unes des autres et portant sur un nombre significatif de titres.

Dans ce cas, l'évaluation des titres non cotés est basée sur le prix de l'opération, sous réserve qu'il ne sera pas tenu compte du prix de cette opération (ou il lui sera appliqué une décote appropriée), lorsque (i) l'opération avec des tiers est intervenue autrement que dans des conditions normales de marché, (ii) les objectifs du tiers ayant investi (intervenant uniquement dans l'opération) sont de nature stratégique et non pas de nature strictement financière, ou (iii) la transaction a été réalisée par échange de titres et les titres reçus sont non cotés.

En l'absence d'une transaction récente, la Société de Gestion s'attachera à identifier l'impact de tout changement ou événement postérieur à l'opération de référence susceptible d'affecter la Juste Valeur retenue.

La Société de Gestion aura la possibilité de retenir une autre méthode (multiples de résultats, références sectorielles...) et appliquera une décote de négociabilité sur la valeur de l'investissement, si elle considère cette méthode plus appropriée pour refléter la Juste Valeur de l'Investissement et notamment dans le cas où une ou plusieurs sociétés de portefeuille dégageront des résultats bénéficiaires ou des flux de trésorerie positifs pérennes.

En cas de constatation d'éléments déterminants attestant une diminution significative et durable de la situation et des perspectives de la société par rapport à celles qui avaient été prises en compte, soit à la date d'investissement, soit au dernier arrêté, une dépréciation sur le prix d'acquisition ou une réduction de la valeur retenue lors du dernier arrêté est constatée par tranche de 25%, étant précisé qu'il sera possible d'appliquer une décote autre qu'un multiple de 25% si la Société de Gestion dispose d'informations suffisantes pour une évaluation plus précise.

Parts ou Actions d'OPC et droits d'entités d'investissement

Les actions et les parts d'OPC sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

La valeur de tous les titres sera convertie en Euro suivant le cours des devises à Paris le jour de l'évaluation.

Afin de vérifier la mise en œuvre des principes ci-dessus définis, l'évaluation du portefeuille au 31 mars et au 30 septembre sera soumise au Commissaire aux Comptes par la Société de Gestion, préalablement à la détermination de la Valeur Liquidative des parts.

L'OPC a opté pour l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les revenus de valeurs à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés, en conséquence ils sont comptabilisés en produits lors du paiement.

Règles sur frais et sorties de titres

Les titres sont enregistrés hors frais et les sorties se font suivant la méthode du Prix Unitaire Moyen Pondéré.

Catégories de parts et valeur liquidative

Les droits des copropriétaires sont représentés par des parts A et B, conférant des droits différents à leur propriétaire.

La souscription des parts A était ouverte à toute personne physique ou morale, française ou étrangère.

La souscription des parts B était réservée à la Société de Gestion, au Promoteur, au Sponsor et aux personnes en charge de la gestion du fonds.

Chaque Investisseur dispose d'un droit de copropriété sur les Actifs du Fonds proportionnel aux parts détenues de chaque catégorie.

Valeur d'origine et nombre des parts

La valeur initiale des parts (hors droits d'entrée) est :

Part A : 100 Euros par part

Part B : 100 Euros par part

Il a été émis 851 parts B. Les parts B représentent 0,25% des souscriptions totales. (Depuis la création)

Valeur liquidative des parts

Les valeurs liquidatives des parts sont établies tous les trois mois, le 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année, et pour la première fois au dernier jour de la Période de Souscription. La Société de Gestion peut établir ces valeurs liquidatives plus fréquemment en vue de rachats de parts effectués afin de distribuer du numéraire. Seules les valeurs liquidatives des parts établies les 31 mars et 30 septembre seront attestées par le Commissaire aux Comptes.

Les parts A sont des parts prioritaires qui ont droit à l'intégralité des distributions du Fonds jusqu'au remboursement complet de leur valeur initiale. Les parts A ont également droit à 80% des Produits Nets et Plus-Values Nettes du Fonds éventuellement réalisés.

Les parts B sont des parts ordinaires qui donnent droit à leurs titulaires, dès lors que le nominal des parts A aura été remboursé, à recevoir, au-delà de leur valeur initiale, 20 % des Produits Nets et Plus-Values Nettes du Fonds. Dans l'hypothèse où les porteurs de parts A ne percevraient pas le montant nominal de leurs parts, les porteurs de parts B perdront la totalité de leur investissement dans ces parts B.

Ordre de distributions

Toute distribution en espèces ou en titres, réalisée par le Fonds, est allouée dans l'ordre de priorité suivant :

- Premièrement, au remboursement aux porteurs de parts A de la valeur initiale des parts A.
- Deuxièmement, au remboursement aux porteurs de parts B de la valeur initiale des parts B.
- Finalement, dans la proportion de 80% aux porteurs de parts A et 20% aux porteurs de parts B des Produits Nets et Plus-values Nettes du Fonds.

Frais facturés aux fonds

Rémunération de la société de gestion

Le Fonds versera une rémunération à compter de la date de constitution du Fonds et jusqu'à la fin de la période de liquidation du Fonds. La Commission de Gestion sera de 3,6% par an net de toutes taxes sur la base de l'Engagement Global pendant les 3 premiers exercices et de 3,6% par an net de toutes taxes sur la base de l'Actif Net du Fonds les exercices suivants. La Commission de Gestion comprend la rémunération de la Société de Gestion et du Promoteur.

La Commission de Gestion sera versée à terme échu, le dernier jour de chaque trimestre. La Commission de Gestion n'est pas à ce jour soumise à TVA. Si de la TVA devenait due, elle n'augmentera pas la Commission de Gestion.

La Commission de Gestion sera diminuée annuellement des Honoraires de Transactions perçus par la Société de Gestion. Les Honoraires de Transaction sont (i) les honoraires et commissions relatifs à des prestations de service facturées au Fonds par la Société de Gestion, et (ii) la quote-part attribuable au Fonds, au prorata des fonds propres et quasi fonds propres détenus par le Fonds dans la société concernée, de toutes commissions de quelque nature que ce soit perçues et conservées par la Société de Gestion dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'investissements effectués par le Fonds (tels les commissions de négociation, d'arrangement, de syndication ou de prise ferme) ou dans le cadre du suivi de sociétés du portefeuille, y compris les jetons de présence.

Rémunération du Dépositaire

Le Dépositaire recevra une commission annuelle égale à 0,12% TTC de l'Actif Net du Fonds. La rémunération du Dépositaire sera versée à terme échu, le dernier jour de chaque trimestre.

Autres Frais

Les frais de transaction sont tous les frais externes relatifs à l'acquisition ou à la cession d'un Investissement (y compris, le cas échéant, les droits d'enregistrement ou tous autres droits et taxes similaires). Les frais de transaction qui ne sont pas pris en charge par les sociétés cibles seront sur présentation de justificatifs payés par le Fonds, et comprennent notamment les frais d'intermédiaires et de courtage, les frais d'étude et d'audit, les frais juridiques et comptables et les frais de contentieux éventuels engagés pour le compte du Fonds. Le Fonds supportera également, sur présentation de justificatifs appropriés, tous frais relatifs à son fonctionnement, y compris, sans que cette liste soit limitative, les frais de Commissaires aux Comptes, tous comptables indépendants, tous conseils juridiques et fiscaux et tous autres conseils externes, les primes d'assurance (y compris l'assurance couvrant la responsabilité éventuelle des mandataires sociaux et les commissions Sofaris), ainsi que les frais liés aux rapports préparés pour le compte des Investisseurs. Le montant global des frais de transaction et de fonctionnement visés au présent paragraphe ne pourra excéder annuellement 1,5% TTC de l'Engagement Global. Tous montants excédant ce seuil seront pris en charge par la Société de Gestion.

Frais de constitution

Le Fonds a versé au titre des frais de constitution une somme forfaitaire de 152 803,55 euros net de toutes taxes à la Société de Gestion, représentant 0,45% des souscriptions, afin de couvrir les frais juridiques, comptables, de déplacement, honoraires de consultants et autres frais administratifs liés à la création, l'organisation, le lancement et la commercialisation du Fonds.

Politique de distribution

L'article 18 de l'ordonnance 2011-915 prévoit la possibilité de distribuer les plus et moins-values nettes réalisées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.

Le plan comptable des OPCVM a été modifié pour tenir compte de cette possibilité nouvelle.

Le fonds capitalise le résultat et les plus et moins-values nettes de l'exercice.

Durée de l'exercice

La durée de l'exercice est de 12 mois.

2. Autres informations

Évolution de l'actif net – décomposition du capital

		31/03/2019	31/03/2018	Variation exercice
APPORTS	+	33 966 100,00	33 966 100,00	0,00
Capital souscrit ¹	+	33 966 100,00	33 966 100,00	0,00
Capital non appelé ²	-	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE LA GESTION	+/-	+ 7 308 468,12	+ 7 551 914,97	- 243 446,85
Résultat de l'exercice	+/-	- 8 794,56	- 243 128,72	+ 234 334,16
Cumul des résultats capitalisés ou reportés des exercices précédents	+/-	- 7 129 313,22	- 6 886 184,50	- 243 128,72
Plus values réalisées				
Sur instruments financiers de capital investissement	+	17 176 006,16	15 695 621,01	1 480 385,15
Sur dépôts et autres instruments financiers	+	2 716 650,07	2 716 650,07	0,00
Sur contrats financiers	+	0,00	0,00	0,00
Moins values réalisées				
Sur instruments financiers de capital investissement	-	1 258 753,38	1 258 753,38	0,00
Sur dépôts et autres instruments financiers	-	12 611,12	12 611,12	0,00
Sur contrats financiers	-	0,00	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	+	0,00	0,00	0,00
Quote-part de plus-values restituées aux assureurs	-	0,00	0,00	0,00
Frais de transaction	-	78 055,79	75 496,98	2 558,81
Différences de change	+/-	0,00	0,00	0,00
Différences d'estimation				
Sur instruments financiers de capital investissement	+/-	- 4 097 561,57	- 2 385 922,99	- 1 711 638,58
Sur dépôts et autres instruments financiers	+/-	+ 901,53	+ 1 741,58	- 840,05
Sur contrats financiers	+/-	0,00	0,00	0,00
Boni de liquidation	+/-	0,00	0,00	0,00
RACHATS ET REPARTITIONS D'ACTIFS	-	38 645 855,22	37 984 397,19	661 458,03
Rachats ²	-	1 087 281,37	1 082 398,56	4 882,81
Distributions de résultats	-	0,00	0,00	0,00
Distributions des plus et moins values nettes	-	0,00	0,00	0,00
Répartitions d'actifs	-	37 558 573,85	36 901 998,63	656 575,22
AUTRES ELEMENTS ³	+/-	- 152 803,35	- 152 803,35	0,00
CAPITAUX PROPRES EN FIN D'EXERCICE	=	2 475 909,55	3 380 814,43	-904 904,88

Le tableau présente des montants cumulés depuis l'origine du fonds.

1 y compris les commissions de souscription acquises au FCPI

2 sous déduction des commissions de rachat acquises au FCPI

3 Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part du FCPI (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

Boni de liquidation

PARTENARIAT ET INNOVATION 4

31/03/2019

AN avant PBL

2 475 909,55

	Nbre	Affectation	VL
Parts A	324 717,00	1 980 810,91	6,10
Parts B	851,00	495 098,64	581,78
		2 475 909,55	

Produits Nets et PV Nettes du fonds	7 145 993,94
-------------------------------------	--------------

Affectation Parts A		1 980 810,91
<i>VL des parts A est nulle</i>		
Nominal souscrit A	33 881 000,00	
Nominal souscrit B	85 100,00	
Rachats	1 077 610,54	
Distributions A	36 539 373,70	
Distributions B	1 019 200,15	
Nominal Parts A net des amortissements et rachats	0,00	
80% des Pdts nettes et PV Nettes du fonds	5 716 795,15	
Solde restant à affecter		495 098,64
Affectation Parts B		495 098,64
	CAS 2	495 098,64
<u>Cas 2 : parts A intégralement amorties / page 13 du règlement du fonds</u>		
<i>VL des parts B est égale , dans la limite de l'AN au montant nominal non amorti des parts B et 20% du solde des pdts nets et PV nettes du fonds</i>		
Nominal Parts B non amorti	0	
20% des Pdts nettes et PV Nettes du fonds	1 429 198,79	

Il est rappelé aux souscripteurs que la valeur liquidative du Fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du Fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

Autres compléments d'information

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'organisme au cours des cinq derniers exercices

PARTS A	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Actif Net	1 980 810,91	2 699 998,40	8 639 137,16	37 362 014,45	39 110 222,72
Engagement de souscription	32 471 700,00	32 530 600,00	32 858 600,00	33 067 100,00	33 236 800,00
Montant libéré	32 471 700,00	32 530 600,00	32 858 600,00	33 067 100,00	33 236 800,00
Répartitions d'actifs	36 539 373,70	36 019 826,50	30 622 482,00		
Distribution sur résultat					
Distribution sur plus et moins-values nettes					
Nombre de parts	324 717	325 306	328 586	330 671	332 368
Report à nouveau unitaire					
Plus et moins-values nettes unitaires reportées					
Valeur liquidative	6,10	8,29	26,29	112,98	117,67

PARTS B	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Actif Net	495 098,64	680 816,03	0,00	0,00	0,00
Engagement de souscription	85 100,00	85 100,00	85 100,00	85 100,00	85 100,00
Montant libéré	85 100,00	85 100,00	85 100,00	85 100,00	85 100,00
Répartitions d'actifs	1 019 200,15	882 172,13			
Distribution sur résultat					
Distribution sur plus et moins-values nettes					
Nombre de parts	851	851	851	851	851
Report à nouveau unitaire					
Plus et moins-values nettes unitaires reportées					
Valeur liquidative	581,78	800,01	0,00	0,00	0,00

Évolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	En parts	En montant (€)
Parts souscrites durant l'exercice		
PART A		
PART B		
Parts rachetées durant l'exercice		
PART A	589,00	4 882,81
PART B		
Solde net des souscriptions rachats		
PART A	-589,00	-4 882,81
PART B		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice		
PART A	324 717,00	
PART B	851,00	

Valeur boursière des titres faisant l'objet d'une transaction temporaire

	31/03/2019
Titres acquis à réméré	
Titres pris en pension livrés	NEANT
Titres empruntés	

Valeur boursière des titres donnés et reçus en garantie

	31/03/2019
Titres donnés en garantie et maintenus en portefeuille titres	NEANT
Titres reçus en garantie et non-inscrits en portefeuille titres	

Titres du groupe détenus en portefeuille

	31/03/2019
Actions	
Obligations	
TCN	NEANT
OPC	
Contrats financiers	

Tableau d'affectation des sommes distribuables de l'exercice

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat	31/03/2019	31/03/2018
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-8 794,56	-243 128,72
Total	-8 794,56	-243 128,72

Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-8 794,56	-243 128,72
Total	-8 794,56	-243 128,72

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au plus et moins-values nettes	31/03/2019	31/03/2018
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 477 826,34	8 951,24
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	1 477 826,34	8 951,24

Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 477 826,34	8 951,24
Total	1 477 826,34	8 951,24

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts attaché à la distribution du résultat		

Inventaire des investissements en Capital Investissement

Nom de la société	Titres	Devise	Quantités	Coût d'acquisition globale (€)	Evaluation globale (€)	Différence d'estimation globale (€)	% Actif Net
GENKYOTEX	Actions	EUR	60 604	673 377	533 315	-140 062	21,5%
FINANCIERE DEFI	Actions	EUR	4 173 831	4 173 831	314 989	-3 858 842	12,7%
FINANCIERE DEFI	Obligations	EUR	210 000	210 000	210 000	0	8,5%
HOCHÉ TRIOMPHE INDUSTRIE	Actions	EUR	1 137 694	1 148 301	1 077 570	-70 731	43,5%
Total général				6 205 509	2 135 873	-4 069 636	86,3%

Le portefeuille, certifié ligne à ligne par le dépositaire, est mis à la disposition des porteurs de parts qui en font la demande.

Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé

Titres	Cours ou dernière valeur connue (€)	Valeur ajustée (€)	Commentaires
			NEANT

L'application de la valorisation en Juste Valeur préconisée par l'IPEV (International Private Equity & Venture Capital Valuation Board) pour les instruments financiers admis sur un Marché réglementé nous amène dorénavant à supprimer toute décote de négociabilité faisant référence au volume d'échange quotidien des titres. Une décote de négociabilité reste toutefois applicable si les instruments financiers concernés font l'objet de restrictions contractuelles sur leur cessibilité

Évolution de l'évaluation des investissements en Capital Investissement

Nom de la société	Exercice N		Exercice N - 1		Variation du coût d'acquisition	Variation de l'évaluation
	Coût d'acquisition	Evaluation	Coût d'acquisition	Evaluation		
GENKYOTEX	673 377	533 315	673 377	951 477	-	-418 162
ITS GROUP	-	-	627 658	768 386	-	-768 386
FINANCIERE DEFI	4 383 831	524 989	2 791 169	941 100	1 592 662	-416 111
HOCHÉ TRIOMPHE INDUSTRIE	1 148 301	1 077 570	1 148 301	287 060	0	790 510
Total général	6 205 509	2 135 873	5 240 505	2 948 023	965 004	-

État des cessions de l'exercice sur investissements en Capital Investissement

Nom de la société	Titres	Quantités cédées	Coût d'acquisition (€)	Prix de cession (€)	Plus ou moins values réalisées (€)
ITS GROUP	Actions	112 998	627 658	818 474	190 817
Total général			627 658	818 474	190 817

Clauses particulières affectant les investissements en Capital Investissement (indexation, révision de prix, dilution...)

Protection anti-dilution :

Pour un certain nombre de sociétés du portefeuille, PARTENARIAT & INNOVATION 4 bénéficie de mécanismes de relution, notamment à travers l'octroi de Bons de Souscription d'actions (BSA), si une opération ultérieure à l'entrée du fonds est trop dilutive.

État des placements en Trésorerie

Titres	Quantités	Evaluation (€)	% de l'actif net	Type
EDR START PART I	53	310 540	12,54%	OPCVM Moyen long terme > 2ans
Total général		310 540	12,54%	

Dettes et créances

Créances (en €)	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Créances liées aux participations			
Total des créances			

Dettes (en €)	Valeur nette
Charges à payer	35 286
Total des dettes	35 286

Frais facturés au fonds sur la période

Les frais de fonctionnement supportés par le fonds au cours de l'exercice s'élèvent à 130 265,68€, dont 88 628,58€ au titre des commissions de gestion. Les commissions de gestion représentent 3,6% de l'actif net.

Nature	Montant (en €)
Commission de gestion	88 628,58
- avoir	-
Commission nette	88 628,58
Dépositaire	2 954,28
CAC	4 236,96
Honoraires divers	33 021,30
<i>dont comptabilité</i>	6 783,46
<i>dont gestion administrative</i>	1 440,00
<i>dont autres</i>	24 797,84
Frais de constitution	-
Frais bancaire	-
Divers (assurance, impôts...)	1 424,56
Total	130 265,68

Les autres honoraires divers supportés par le Fonds correspondent aux honoraires du dossier Financière Defi (24 797,84€).

Rapport de gestion

1. Caractéristiques du fonds

Véhicule	Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI)
Taille du Fonds	34 M€
Société de gestion	Andera Partners
Date de constitution	10 décembre 2010
Fin de période de souscription	10 août 2011
Durée de vie du fonds	6 ans à compter de la fin de la période de souscription (31 mars 2017) ; cette durée fait l'objet d'une troisième prorogation d'une durée d'un an soit jusqu'au 31 mars 2020.
Rachat de parts	Libre à l'expiration d'une durée de 6 ans à compter de la fin de la période de souscription (31 mars 2017). Il n'y a aucune commission de rachat. Les rachats sont bloqués depuis le 13 février 2018, date de notification de la mise en liquidation du fonds à compter du 31 mars 2018.
Zone géographique	France et pays limitrophes
Distributions	Distribution après la période d'indisponibilité fiscale de cinq ans à compter de la fin de la période de souscription
Commission de gestion	La Commission de Gestion est de 3,6% par an net sur la base de l'Engagement Global pendant les 3 premiers exercices et de 3,6% par an net de toutes taxes sur la base de l'Actif Net du Fonds les exercices suivants.
Commission dépositaire	Le Dépositaire reçoit une commission annuelle égale à 0,12% TTC de l'Actif Net du Fonds.
Engagement de l'équipe	0,25% de l'Engagement Total
Devise	EUR
Date de fin de l'exercice comptable	31 mars
Fiscalité	Exonération des plus-values et revenus du Fonds (hors prélèvements sociaux) sous réserve de respect d'une période de blocage de 5 ans.
Rappel des principaux risques	Risque de liquidité Risque lié à la sélection des entreprises Risque lié aux petites capitalisations Risque lié au caractère innovant Risque de Taux

2. Orientation de gestion

Historique

Le FCPI PARTENARIAT & INNOVATION 4 a été agréé par l'AMF le 11 août 2010 et créé le 10 décembre 2010 pour une durée de six (6) ans.

Cette durée peut être prorogée par la Société de Gestion pour trois périodes successives d'un an chacune. Toute prorogation sera portée à la connaissance des Investisseurs trois mois au moins avant sa prise d'effet.

Caractéristiques juridiques

Partenariat & Innovation 4 est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation régi par les articles L.214-20 et suivants du Code Monétaire et Financier et dispositions particulières de l'article L. 214-30 et L. 214-30-1. Le Fonds est une copropriété de valeurs mobilières qui a pour vocation de permettre aux porteurs de parts (principalement personnes physiques) de bénéficier des avantages d'une gestion professionnelle de valeurs mobilières cotées et non cotées, dans un cadre fiscal attractif.

Les souscripteurs du fonds bénéficient d'une exonération d'impôt (hors CSG/CRDS) sur les revenus distribués et sur les plus-values dégagées, sous réserve de conserver leurs parts pendant une période de blocage de 5 ans.

Stratégie d'investissement

Le Fonds a pour objet d'être investi à hauteur de 60 % de son actif dans des petites et moyennes entreprises industrielles ou de services non cotées ou cotées sur un marché réglementé de l'Espace Économique Européen et dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros, qui ont de fortes perspectives de croissance, sont fondées sur le développement de produits innovants et sont des Sociétés Innovantes.

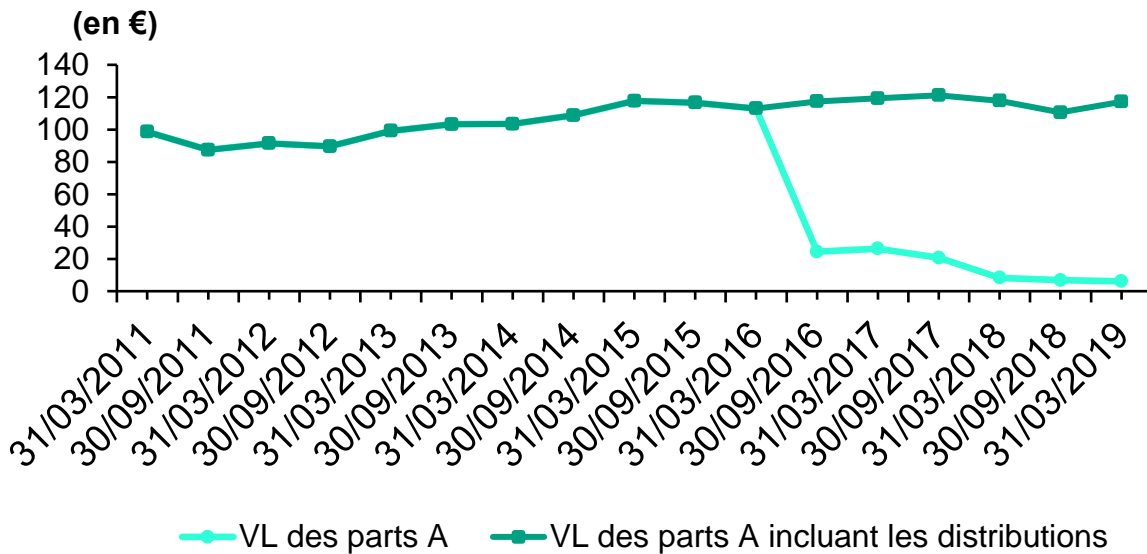
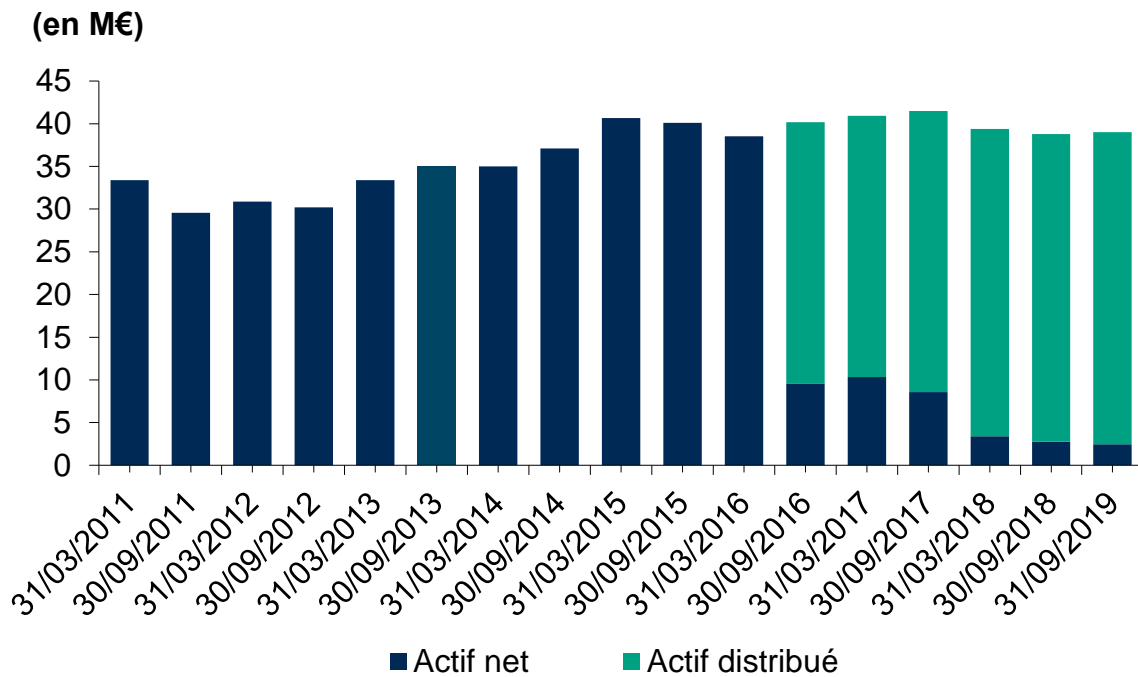
Le Fonds investira autour de 60% de ses actifs, dans des opérations de capital développement sur des sociétés cotées ou non, établies en France et qui présentent des perspectives de croissance et des modèles économiques démontrés (chiffre d'affaires supérieur à 4 millions d'euros). Le Fonds recherchera une diversification sectorielle du portefeuille de participations avec des investissements compris généralement entre 0,5 et 3 millions d'euros.

Le solde des investissements dans des sociétés innovantes (autour de 10% des Actifs du Fonds) sera constitué par des participations prises dans des sociétés européennes, évoluant dans le secteur des sciences de la vie et notamment dans les domaines du matériel médical, produits thérapeutiques, et diagnostics moléculaires.

La part non innovante de l'actif du Fonds sera investie dans des OPCVM classées actions et obligations européennes ou diversifiés. Ces OPCVM seront principalement des OPCVM de droit français, qui seront gérés soit par certaines filiales du Groupe Edmond de Rothschild, soit par d'autres sociétés de gestion.

Le Fonds pourra investir directement dans des actions et obligations admises aux négociations sur un marché d'instruments financiers français ou étranger, dont le fonctionnement est assuré par une entreprise de marché, un prestataire de services d'investissement ou un organisme similaire étranger et dans des titres de créances négociables. Le Fonds se réserve la possibilité d'investir une partie des actifs dans des sociétés non cotées qui ne sont pas des Sociétés Innovantes, pourvu que ces sociétés présentent des perspectives de valorisation attractives et compatibles avec l'horizon de liquidité du Fonds. La Société de Gestion n'interviendra pas sur les marchés financiers à terme fermes ou optionnels.












3. Évolution de l'actif net et de la valeur liquidative depuis l'origine



	ACTIF NET	VL PART A	DISTRIBUTION	VL RECONSTITUEE
Au 31/03/2019	2 M€	6,10€	111,10€	117,20€
Au 31/03/2018	3,4 M€	8,29€	109,50€	117,79€










Synthèse du portefeuille depuis l'origine

Portefeuille des titres non cotés

Nom de la société	Activité	Pays	Montant Investi (€)	Produits encaissés *	Valeur en portefeuille (€)	Valeur Totale	Multiple
 Cédé	Désamiantage et assainissement des eaux usées	France	1 210 001	3 831 669	-	3 831 669	3,17x
 Cédé	Station de radio régionale indépendante	France	2 600 000	3 910 234	-	3 910 234	1,50x
 Cédé	Grossiste en matériaux pour bâtiment	France	1 000 000	1 016 188	-	1 016 188	1,02x
 Cédé	Location de voitures avec chauffeur	France	1 880 990	1 914 614	-	1 914 614	1,02x
 Cédé	Distribution de produits d'équipement de la maison	France	432 384	432 384	-	432 384	1,00x
 Cédé	Produits sur mesure pour les marques de beauté et les enseignes de distribution	France	2 659 239	5 694 307	-	5 694 307	2,14x
 Cédé	Enseignes lumineuses et supports publicitaires spectaculaires	France	3 391 169	442 746	524 989	967 735	0,29x
 Cédé	Distribution et location de bâtiments modulaires et nacelles élévatrices	France	1 168 793	37 449	1 077 570	1 115 019	0,95x
 Cédé	Produits bios d'entretien et d'hygiène/cosmétique sous la marque L'Arbre Vert	France	590 764	1 835 670	-	1 835 670	3,11x
 Cédé	Solution logicielle de communication et de gestion pour les Comités d'Entreprise	France	3 035 000	7 240 664	-	7 240 664	2,39x
 Cédé	Production et analyse de données de performance sportives	France	1 507 159	2 617 662	-	2 617 662	1,74x
Total			19 475 499	28 973 589	1 602 558	30 576 147	1,57x

* produits de cession, intérêts, primes de non-conversion et dividendes

Portefeuille des titres cotés

Nom de la société	Activité	Pays	Montant Investi	Produits encaissés *	Valeur en portefeuille	Valeur Totale	Multiple
 Cédé	Logiciels de CRM	France	120 585	93 418	-	93 418	0,77x
 Cédé	Robotique, simulation et systèmes de contrôle et de sécurité	France	94 881	111 701	-	111 701	1,18x
 Cédé	Simulation numérique	France	294 068	560 963	-	560 963	1,91x
 Cédé	Fours d'hydrocarbures	France	845 614	862 200	-	862 200	1,02x
 Cédé	Régie publicitaire sur Internet	France	283 396	190 235	-	190 235	0,67x
 Cédé	SSII et éditeur de progiciels	France	1 247 519	2 484 273	-	2 484 273	1,99x
 Cédé	Conseil en technologies et systèmes d'information	France	627 658	852 374	-	852 374	1,36x
 Cédé	Comparateur de prix sur Internet	France	480 729	532 000	-	532 000	1,11x
 Cédé	Tests de diagnostic in vitro pour la détection de marqueurs précoces de tumeurs	Belgique	200 000	591 074	-	591 074	2,96x
 Cédé	Systèmes de positionnement haute précision	France	127 048	179 152	-	179 152	1,41x
 Cédé	Logiciels d'exploitation des officines pharmaceutiques	France	131 610	315 166	-	315 166	2,39x
 Cédé	SSII spécialisée dans les logiciels et services aux industries	France	1 015 862	2 095 015	-	2 095 015	2,06x
 Cédé	Petites molécules anti-fibrotiques	Suisse	645 164		533 315	533 315	0,83x
Total			6 114 134	8 867 572	533 315	9 400 887	1,54x

* produits de cession, intérêts, primes de non-conversion et dividendes

Commentaire de gestion sur la période

Réinvestissement dans le groupe DEFI

Suite au diagnostic réalisé fin 2017 par la société Dirigeants et Investisseurs, la direction du **Groupe DEFI** a été changée en début d'année 2018 et des négociations ont été menées avec les partenaires de la société afin de disposer d'une structure financière adaptée et de pouvoir financer la restructuration nécessaire.

Ces négociations ont pleinement abouti en juin 2018 et ont notamment conduit :

- A la réorganisation de la structure capitalistique et financière de la société, au travers :
 - (i) Du report des échéances d'amortissement de la dette bancaire senior,
 - (ii) De la conversion de la dette mezzanine en actions de préférences ;
- A l'injection de 2,5 M€ de new money (souscrite à hauteur de 210 K€ par le FCPI Partenariat & Innovation 4) en contrepartie des concessions accordées par le pool bancaire.

Le plan d'action soutenu par le FCPI Partenariat & Innovation 4 vise notamment à promouvoir :

- Une réduction drastique des frais de fonctionnement (Direction générale et international) ;
- Un focus sur les filiales internationales à potentiel et la fermeture rapide des autres filiales étrangères afin de limiter la création de passif supplémentaire ;
- Un redéveloppement commercial de la France de façon à maintenir au minimum le CA dans ce pays.

L'équipe demeure convaincue que l'attractivité de cet actif sera restaurée sur la base d'un bilan plus sain (fin des arriérés de paiement), d'une base allégée de coûts opérationnels, d'un patrimoine d'emplacements fixes qui repart à la hausse (actifs pérennes permettant la construction d'offres intéressantes), d'une amorce de digitalisation et d'une ligne claire de management au sein des filiales.

A la suite de cette opération, l'exposition du fonds Partenariat & Innovation 4 dans DEFI s'élève à 3,4 M€.

Cession totale de la participation dans la société ITS Group

En avril et mai 2018, le fonds a poursuivi la cession en bourse des titres cotés **ITS Group** générant ainsi un produit de cession de 818 K€.

Versement du solde du séquestre de la société ProwebClub

Par ailleurs, conformément à la convention, le fonds a reçu le solde du séquestre de la société **ProwebClub** pour un montant de 21 K€ et des intérêts de retard de 0,5 K€.

Prorogation de la durée de vie du fonds

Un délai complémentaire est nécessaire afin de liquider définitivement le fonds. La Société de Gestion a donc prorogé la durée de vie du fonds jusqu'au 31 mars 2020 après en avoir averti le Dépositaire et l'Autorité des Marchés Financiers.

Distribution au cours de l'exercice

Les dernières cessions réalisées par le FCPI PARTENARIAT & INNOVATION 4 ont permis de générer suffisamment de liquidités pour pouvoir procéder à une quatrième distribution, en date du 2 octobre 2018. Cette distribution, d'un montant unitaire de 1,60 € par part A, s'ajoute aux versements unitaires de 93€ intervenu en septembre 2016, de 7€ en juin 2017 et 9,50€ en octobre 2017 ; soit un montant total perçu par les souscripteurs de 111,10€ par part A. La plus-value versée atteint donc 11,10€ par part soit une performance de 11% sur la période hors avantage fiscal.

Ainsi en tenant compte de cette distribution, la valeur liquidative (distributions comprises) des parts A du FCPI Partenariat & Innovation 4 est en baisse de 0,5% passant de 117,79 € (au 31 mars 2018) à 117,20 € (au 31 mars 2019).

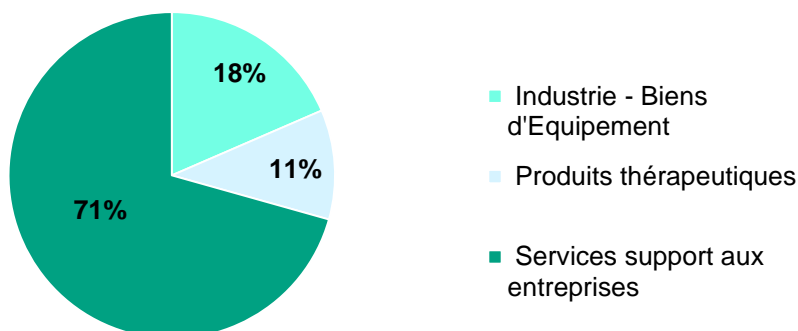
Ratio réglementaire

Au 31 mars 2019, le fonds respecte le ratio réglementaire d'investissement dans des sociétés innovantes (60%).

Perspectives

A ce jour, le portefeuille résiduel du FCPI se compose (i) d'une société cotée : Genkyotex et de (ii) deux participations non cotées : Financière Defi et HOCHE TRIOMPHE INDUSTRIE. Nous poursuivons activement la recherche d'opportunités de cession pour ces dernières participations détenues en portefeuille, et devrions être en mesure de réaliser d'autres distributions jusqu'à la fin de vie du fonds.

4. Répartition sectorielle du portefeuille innovant



5. Investissements / Cessions

Investissements pendant la période

Nom de la société	Activité	Montant (en €)
Financière Defi	Enseignes lumineuses et supports publicitaires spectaculaires	210 000
Total général		210 000

Investissements dans d'autres fonds d'investissements pendant la période

Les Fonds gérés par Andera Partners n'investissent pas dans d'autres FIA ou fonds assimilés.

Cessions pendant la période

Nom de la société	Activité	Montant (en €)
ITS Group	Conseil en technologies et systèmes d'information	818 474
Total général		818 474

6. Informations

Les co-investissements et les co-désinvestissements par le Fonds s'effectuent au même prix et dans les mêmes conditions juridiques et financières que les Autres Fonds, sous réserve des différentes contraintes juridiques liées aux différents véhicules d'investissement et eu égard à la situation particulière de chaque fonds, conformément aux indications du Code de Déontologie de France Invest (ex AFIC - Association Française des Investisseurs pour la Croissance).

Co-investissements

Société	Fonds	Investissements (€)
FINANCIERE DEFI	WINCH CAPITAL 2	1 859 824

Co-désinvestissements

Société	Fonds	Désinvestissements (€)
ITS GROUP	PARTENARIAT & INNOVATION 3	905 373

Mandats sociaux

Les mandats exercés au cours de l'exercice clos 31 mars 2019 au sein de sociétés dans lesquelles PARTENARIAT & INNOVATION 4 a investi :

* FINANCIERE DEFI : Membre du Conseil de Surveillance

* GENKYOTEX : Administrateur

Rémunérations versées sur l'exercice

Au titre de l'exercice clos au 31-03-2019, la société de gestion Andera Partners a constaté pour l'ensemble de son personnel constitué de 55 salariés (effectif moyen 2018-2019) un montant de rémunérations fixes de 6,7 M€ et un montant de rémunérations variables de 4,3 M€.

Les membres du personnel dont les activités ont une incidence sur le profil de risque des FIA gérés par la société de gestion (« les preneurs de risques ») ont perçu des rémunérations s'élevant à 7,7M€ au titre de l'exercice.

Dans le cadre de l'intéressement aux plus-values (carried interest), les membres de l'équipe de gestion porteurs de Parts B ont perçu au cours de l'exercice de la plus-value pour un montant total de 137 K€.

Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

Aucun changement substantiel n'est intervenu au cours de l'exercice affectant les principales caractéristiques et les modalités de fonctionnement et de gestion du fonds et concernant notamment :

- Sa stratégie et ses objectifs de gestion
- Les modalités d'évaluation des actifs
- Les acteurs (société de gestion, dépositaire, gestionnaire administratif et comptable)
- Les dispositifs et systèmes de gestion de risque et de la liquidité du FIA

Informations relatives au niveau de levier

Néant

Utilisation des droits de vote

Conformément à l'article 314-100 et suivants du Règlement Général de l'AMF, le gestionnaire a été en mesure d'exercer librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille.

Durant cet exercice, les gestionnaires ont participé ou se sont fait représenter à l'ensemble des assemblées générales et ont exercé librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille

Modifications intervenues concernant les méthodes de valorisation au cours de l'exercice précédent et de cet exercice

Néant

Prestations de conseil ou de montage facturées par la société de gestion ou une entreprise liée au fonds ou à une société dans laquelle le fonds détient des titres

Une convention de prestation de services a été signée entre la société de gestion et Edmond de Rothschild Asset Management au titre de l'assistance administrative jusqu'au 31 décembre 2018. Les sommes facturées au Fonds à ce titre s'élèvent pour l'exercice à 1 440 €.

Opération de crédit

Aucune opération de crédit réalisée par un établissement de crédit lié à la société de gestion n'a été réalisée auprès de sociétés du portefeuille.

Intervention du fonds sur les marchés à terme et les conséquences sur le portefeuille

Aucune intervention du fonds ne s'est produite sur les marchés à terme.

Convention SOFARIS « Fonds Propres »

Andera Partners n'a souscrit auprès de OSEO SOFARIS aucune assurance sur les investissements réalisés par le FCPI Partenariat & Innovation 4.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Dans le cadre d'une convention de services entre la société de gestion Andera Partners, gérant du fonds, et la banque Edmond de Rothschild (France), Andera Partners utilisait, jusqu'au 15 mars 2018, la salle des marchés d'Edmond de Rothschild (France) et se conformait strictement aux règles de sélection et d'évaluation définies par Edmond de Rothschild (France). Depuis cette date Andera Partners a mis en place une nouvelle politique de « meilleure exécution ».

Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

La politique d'investissement du fonds ne prend pas simultanément en compte les trois critères ESG : environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

MAZARS

**FCPI
PARTENARIAT & INNOVATION 4**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2019

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
TÉL. : +33 (0)1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0)1 49 97 60 01

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 - SIÈGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

FCPI
PARTENARIAT & INNOVATION 4

47, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2019

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux porteurs de parts du FCPI Partenariat & Innovation 4,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion du fonds, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds Partenariat & Innovation 4 relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous nous sommes assurés de la correcte application de ces méthodes et avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion pour le suivi et l'évaluation des instruments financiers de capital investissement.

La valeur des différentes catégories de parts est déterminée selon les modalités précisées dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous nous sommes assurés de la correcte application de ces modalités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion du fonds.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les

comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 24 mai 2019

Le commissaire aux comptes

Mazars :



Gilles DUNAND-ROUX



andera
PARTNERS

Société de Gestion

Andera Partners
374, rue Saint Honoré
75001 – Paris
RCS 444 071 989 PARIS

Dépositaire

Edmond de Rothschild (France)
47, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 – Paris
RCS 572 037 026 PARIS